



Emprunt contracté pour une autre personne

Par fleurdelotus, le 18/07/2009 à 02:08

Bonjour,

Voilà notre problème. Mon compagnon a contracté il ya plusieurs année un emprunt pour son frère afin que celui ci ouvre un commerce. Ce dernier a remboursé quelques échéances puis plus rien. Bien entendu, étant son frère aucun e reconnaissance de dettes a été effectuée. Mon compagnon va finir le remboursement bientôt mais cet emprunt a bien failli le mettre dans le pétrin (huissiers et j'en passe). On aimerait bien récupérer une partie de la somme de l'emprunt mais a t-on une chance devant un tribunal en ayant comme preuve que des témoignages (sa mère et l'ex amie du frère)?

je tiens également à signaler que cet homme a également fait prendre un emprunt au nom de sa mère pour acheter une voiture sans permis. Il doit en gros 140000 mille francs de l'époque à sa famille.

Merci de vos réponses